



Dialyse à domicile Y avez-vous pensé ?

Flexibilité

- liberté d'organiser mon temps,
- possibilité de continuer à travailler et à gérer mes activités,
- alimentation plus libre.

Suis-je éligible ?

- j'ai un logement adapté (salubre, surface minimale > 20m²),
- je suis autonome dans les actes de la vie quotidienne. Si ce n'est pas le cas, je peux bénéficier d'une aide sur la technique de la dialyse péritonéale.

Autonomie

- la gestion de ma santé et mon bien-être.

Bénéfices sur ma santé

- moins de fatigue après les séances,
- moins de complications cardiaques,
- meilleur contrôle de ma tension artérielle.

Parlez-en avec l'équipe d'infirmières d'information pré-dialyse.

Les modalités

Hémodialyse à domicile



Elle se réalise :

- avec un appareil de petite taille,
- sur un cathéter d'hémodialyse ou sur une FAV,

L'hémodialyse à domicile est en général **plus fréquente** (5 à 6 jours sur 7) et **plus courte** (2 h à 2h30 pour chaque séance).

Dialyse péritonéale

Elle se réalise :

- avec un appareil de petite taille,
- sur un cathéter de dialyse péritonéale,
- avec 2 à 4 poches par jour ou en continu la nuit avec une petite machine.

La dialyse **se fait en général** 6 jours sur 7.



Hôpital de jour dialyse péritonéale/hémodialyse à domicile quotidienne
Pôle traitement de l'insuffisance rénale chronique

01 43 96 64 87 / 75 42

Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne
Site Saint-Maurice - 14, rue du Val d'Osne - 94410 Saint-Maurice

www.hoevm.fr -     